

RÈGLEMENT

Concours « Angers Loire Minutes Films »

Octobre 2022 - Janvier 2023

ARTICLE UN : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne ou groupe (10 personnes maximum) résidant au sein de l'une des 29 communes de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole. (Cf. liste des communes en annexe).

ARTICLE DEUX : OBJET DU CONCOURS

Les candidats sont invités à réaliser un film sur le thème « **Double je, double jeu** ».

Des pistes de réflexion sur le thème sont disponibles sur www.premiersplans.org/festival/publics-ALM

ARTICLE TROIS : CONTENU DU FILM

Le film doit durer **trois minutes maximum**, générique de fin exclu. Tous les types de films sont autorisés (animation, fiction, documentaire, expérimental, etc.). Tous les genres de films sont acceptés. Le projet doit être doté d'un titre.

Les candidats peuvent filmer avec un téléphone portable, un appareil photo, une caméra ou une tablette. Des accessoires (objectif amovible, stabilisateur, filtres, accessoires de prise de son externe, etc.) peuvent aussi être utilisés.

Pour le montage, il est possible d'utiliser des effets spéciaux. **La qualité minimale du film doit être de 1920 x 1080 pixels en HD.**

Il est possible d'utiliser des musiques dans le film, mais elles doivent obligatoirement être libres de droits, qu'elles soient existantes ou des compositions originales. Celles-ci devront être créditées dans le générique de fin.

ARTICLE QUATRE : POUR AIDER LES CANDIDATS

Pour se familiariser à la réalisation de films courts, un mode d'emploi est accessible sur cette page : www.premiersplans.org/festival/public-ALM

ARTICLE CINQ : DATE LIMITE D'ENVOI DES FILMS

Le candidat envoie son film par mail à actionculturelle@premiersplans.org, au plus tard le **mercredi 14 décembre 2022 (avant minuit)** au format HD (1920x1080 pixels) minimum.

Adresser le film avec la mention : « Concours Festival Premiers Plans / Angers Loire Métropole » avec les coordonnées de l'auteur (prénom, nom, adresse, mail, téléphone) et le titre du projet.

Si le film est trop lourd pour être envoyé par mail, il peut être envoyé par exemple via les sites gratuits <https://wetransfer.com/> ou <https://www.grosfichiers.com/fr/>. Pour cela il faut écrire son adresse mail, celle du destinataire et il faut joindre le fichier. Les participants sont libres de faire appel à d'autres sites ou plateformes d'envoi de gros fichiers.

ARTICLE SIX : PRESELECTION D'UN FILM PAR UN JURY PREMIERS PLANS

Un jury, constitué librement à l'initiative de Premiers Plans, présélectionne 10 à 15 films pour passer à l'étape suivante du concours. Les participants sont informés d'ici le **lundi 2 janvier 2023 (minuit)** des choix du jury.

ARTICLE SEPT : DESIGNATION ET ANNONCE DES LAUREATS

• Vote du public désignant le « Prix du public »

Les films présélectionnés par le jury Premiers Plans sont mis en ligne du **3 janvier au 21 janvier 2023 à minuit** pour être soumis aux votes des internautes. A l'issue, le film ayant reçu le plus de vote remporte le « Prix du public ».

• Vote du jury désignant le « Prix du jury »

Le film recevant le « Prix du jury » est désigné par le jury Premiers Plans parmi les films présélectionnés.

ARTICLE HUIT : PROJECTION DES FILMS ET ANNONCE DES LAUREATS

Chaque film présélectionné par le jury est projeté pendant le Festival Premiers Plans, lors de la séance « Angers Loire Minutes Films » (*date à préciser*).

Les noms des auteurs lauréats sont annoncés lors la soirée Angers Loire Minutes Films pendant la semaine du Festival 2023 (entre le 21 et le 29 janvier 2023, *date à préciser*).

ARTICLE NEUF : LES PRIX

• Participants au concours

1 place pour une séance de leur choix au 35^e Festival Premiers Plans (du 21 janvier au 29 janvier 2023, hors ouverture et clôture) est remise à chaque participant au concours

• Films présélectionnés par le jury Premiers Plans

- 10 places pour le 35^e Festival Premiers Plans (du 21 janvier au 29 janvier 2023, hors ouverture et clôture)

- Diffusion de son film sur internet pour être soumis aux votes des internautes

- Projection de son film au Festival Premiers Plans lors de la soirée « Angers Loire Minutes Films » entre le 21 et le 29 janvier 2023 (*date à préciser*)

• 2 lauréats primés

- Un an (52 places) de cinéma aux 400 coups d'Angers.

- 10 places pour la 36^e édition du festival Premiers Plans en janvier 2024.

Ce concours existe grâce au soutien d'Angers Loire Métropole, en partenariat avec les 29 communes de l'agglomération.

LES 29 COMMUNES D'ANGERS LOIRE METROPOLE

Angers, Avrillé, Beaucouzé, Béhuard, Bouchemaine, Briollay, Cantenay-Epinard, Écouflant, Écuillé, Feneu, Loire-Authion, Longuenée-en-Anjou, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Rives-du-Loir-en-Anjou, Saint-Barthélemy d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-de-Linières, Saint-Martin-du-Fouilloux, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Sarrigné, Savennières, Soulaines-sur-Aubance, Soulaire-et-Bourg, Trélazé, Verrières-en-Anjou.